

Procès-verbal du C.A de l'asbl FVWB
du Mercredi 30 septembre 2020 à 19H en vidéo-
conférence.

Présents :

Président : Van Daele Daniel.

Administrateurs : D. Reterre, P. Schmets, D. Van Bever, F. Vandenbemden .

A.M. Habets , E. Davaux.

Responsable cellules : Loppe M, Didembourg C, Valentin B.

Invités permanents : Carlier P, Gruselin R, Van Der Vorst P, Achten P.

Absent excusé : Biron T.

Le C.A, félicite T. Biron pour sa désignation comme président du comité provincial de l'entité de Namur.

Protocole et commission Covid de la FVWB.

Analyse et commentaires sur le protocole Covid-19 applicable uniquement aux équipes de la FVWB (promotions).

F. Vandenbendem demande l'ajout d'une précision afin d'appliquer la même règle à toutes les équipes évoluant en promotion concernant le classement final.

D. Reterre s'interroge sur la légalité de demander un certificat médical pour justifier une demande de remise d'une rencontre.

La question du port du masque sur le banc est aussi débattue : le terme imposé sera remplacé par « recommandé ».

Discussion sur la composition de la « commission Covid FVWB », sur son rôle et champ d'action.

Le président et le responsable des rencontres doivent faire partie de cette commission. La possibilité de s'adjoindre un médecin est proposée , débattue et acceptée. Le rôle de cette commission sera décisionnel et interviendra en cas de litige ; le responsable de la cellule « rencontre » traitant toutes les demandes de remises courantes dans le respect du protocole Covid. Appel pourra être fait au CA pour les cas les plus compliqués.

Approbation du protocole avec les observations formulées par écrit par F. Vandenbenden.

Résultat du vote 5 OUI 1 OUI mais sans médecin 1 vote manquant (Administrateur étant momentanément absent)

Dérogations carte de coach. (E Davaux ne pouvant voter et P. Schmets absent)

- DUMONT Sébastien
3 Non 1 Oui 1 Abstention Demande refusée
- ABREU Francisco
5 Oui Demande acceptée
- DILLIEN Renaud
5 Non Demande refusée.

Demande dérogation pour double affiliation demandée par Namur Volley

Le club demande à pouvoir bénéficier d'une DA interne pour les joueuses Elise RONDIAT et Melina MATTHYS.

Le CA refuse ces demandes : le ROI limite la DA interne aux 2 premières équipes du club.

Désaffiliation joueurs du club de STAR-ICE.

Demande introduite en urgence pour la désaffiliation de 3 joueurs de ce club.

Vu le non-respect de l'Art 460 , 2-4-2 (Forfait Général) et de l'Art 250&5 (mise en inactivité) , le CA décide de désaffilier ces 3 joueurs et de demander au club de lui fournir l'identité de 5 autres joueurs comme le prévoit le ROI.

Résultat du vote : 7 OUI

Désaffiliation joueuse du club de Tchalou : refusée car la demande doit émaner du club.

Double affiliation interne et externe.

DOUBLE AFFILIATION EXTERNE / INTERNE SAISON 2020 - 2021

RULMONT Colin	NAMUR Volley	D.A ext pour Ligue A (Waremme)
LEONARD Corinne	ATHENA	D.A ext pour N2 (Waremme)
EVARD Lucas	NAMUR Volley	DA ext pour N1 (Waremme)
CASSART Thomas	VBC Herstal	DA ext pour N2 (Waremme)
FRANK Nathan	Sporta Eupen K	DA ext pour N2-Ligue A (Waremme)
PIRENNE Antoine	VC STABULOIS	DA ext pour Ligue A (Waremme)
WAYEMBERCG Laure	Mons St Luc	DA ext pour N1 D (Namur Volley)
MANKA Zoé	Mons St Luc	DA ext pour N1 D (Namur Volley)
BEAUVÉ Marion	THIMISTER	DA ext pour N1D (Namur Volley)
COOLEN Zoé	THIMISTER	DA ext pour N1D (Namur Volley)
DEROOZ Eloise	THIMISTER	DA ext pour N1D (Namur Volley)
DUBOIS Lou	THIMISTER	DA ext pour N1D (Namur Volley)
HUYGHEBAERT Iris	THIMISTER	DA ext pour N1D (Namur Volley)
INFANTINO Lisa	THIMISTER	DA ext pour N1D (Namur Volley)
INFANTINO Nina	THIMISTER	DA ext pour N1D (Namur Volley)
PITZ Aurélia	THIMISTER	DA ext pour N1D (Namur volley)
VANDEBERG Léa	THIMISTER	DA ext pour N1D (Namur Volley)
BOURGE Loïc	RSVB ESNEUX	DA interne (Promotion → N2 H)
STEPHANY William	REMOUCHAMP	DA ext pour N2H (RSVB Esneux)
THIANGE Caroline	LIMAL-OTTIGNIES	DA interne (Promotion → N2 D)
DRIESSENS Tom	Embourg Tilff Volley	DA ext. pour N1 (EH Mortroux Thimister)
PHILIPPART Louis	OHEY	DA ext pour N3 /Prom (Axis Guibertin)

Acceptation des demandes de DA externe sauf 1 (cf. ci-dessous)

Acceptation des demandes de DA internes pour BOURGE Loïc et THIANGE Caroline

Refus de la demande de DA interne pour DORTHU Lucie et EVRARD L (double emploi DA externe)

Refus de la demande de DA interne pour DE SMET Remy car Volley Belgium

Refus de la demande de DA externe pour VANDERGUCHT Joke (car affiliée à Lennik)

Trésorerie.

Application amende : Article 430 : inscription équipes, Point 11

« Sous peine de se voir appliquer, par section défaillante, les amendes prévues, tout club participant au championnat national VB et/ou FVWB doit aligner, par section (M et/ou F) engagée, au moins une équipe de même sexe dans les compétitions de jeunes des entités de l'association. 30 % des amendes perçues à cet égard sont ristournés aux entités de l'association. »

Le CA décide de ne pas appliquer cette amende pour la saison 2019-2020 ; certaines entités n'ayant pu terminer ou organiser les phases finales des championnats de jeunes. Les critères entre les différentes entités sont à revoir pour la désignation des équipes participantes aux championnats francophones des jeunes. A uniformiser. Actuellement : championnat ou 1-2 tournois(s). Pour le futur, il faudra déterminer les critères à remplir pour éviter l'amende afin qu'il y ait une équité entre toutes les entités.

Concernant la communication, le groupe de travail va continuer son travail, une nouvelle réunion étant programmée rapidement. Un accord de principe est demandé pour consulter trois fournisseurs (T. Biron) pour la création d'un nouveau site suivant un cahier des charges.

Le trésorier informe d'un problème rencontré avec la désaffiliation des membres enregistrés après le 5 juillet se retrouvant comptabilisés dans la 1^{ère} facture.

Il informe qu'il présentera un budget adapté dès que ces problèmes seront régularisés.

Résultat de l'AG du 29 septembre

Modification de l'article 310 du ROI –

B.W	4 OUI
LIEGE	6 OUI
R.V.V.	2 OUI
HAINAUT	6 OUI
NAMUR	6 OUI
LUXEMBOURG	6 OUI
BRUXELLES	n'a pas voté suite à l'annulation de l'AGE par le président dans son courriel Du 27/09/2020.

TOTAL votes : 30 votes favorable sur 34 Modification de l'Art 310 du ROI acceptée.

La tenue de l'AG « électronique » qui s'est tenue le 29 septembre pose problème à certains administrateurs qui contestent la validité de cette procédure.

Le président présente une note récapitulative reprenant toutes les possibilités prévues par la législation et les statuts .

Pour rappel, cette modification de l'article 310 du ROI était une modification à visée essentiellement pratique qui simplifie la tâche des clubs et des arbitres sans modification du fond.

Longue discussion et débat sur la validité ou non de cette AG.

F. Vandenbemden maintient son avis en réitérant ses dires pour la tenue de cette AG. : l'AGE est illégale et transgresse les statuts de la FVWB (forme et délai de la convocation) et le ROI (aucun des 5 critères imposés pour le dépôt d'une proposition n'ont été respectés). Le président confirme cet avis.

Le président propose un vote pour valider ou non les résultats.

Résultat du vote : 5 OUI 1 NON 1 Abstention.
--

Même si cette situation a été relevée comme illégale pour un de ses membres et un vote d'abstention , le CA décide de maintenir le vote fait lors de cette AG .

Divers.

- D. Van Bever pose la question de savoir ce qu'il advient des indemnités de formation car il ne se souvient pas qu'un vote ait été fait à ce sujet et interpelle sur le passage de la version 92 à 95 de volley spike sans en avoir été averti .
Pour les indemnités, après discussion lors du dernier CA, ce dernier a décidé de continuer d'appliquer ces indemnités en les adaptant au décret (AG de décembre).
Au sujet de volley-spike, des explications sont apportées par B Valentin et C. Didembourg sur les implications et les informations de ces mises à jour.
- La répartition des tâches est abordée mais chacun s'accorde pour dire qu'aborder ce sujet en fin de réunion n'est pas réaliste . Point sera mis au début de l'ordre du jour prochain CA.
- Concernant la communication, le groupe de travail va continuer son travail, une nouvelle réunion étant programmée rapidement.

A.M HABETS

Secrétaire FVWB